

DE LA COMMUNE DE ROSOY (OISE)

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022

Délibération
2022_23DCT

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 16 décembre à 20h30, les membres du Conseil municipal de la commune de Rosoy se sont réunis dans la salle du conseil sous la présidence de Gérard LAFITTE, Maire de la commune de Rosoy.

Etaient présents :

Nombre de
membres en
exercice :

14

Mesdames : BATTINI Martine, DESTOOP Karinn, MANZANARES Elisabeth,
PANNIER Annie, PILLOUX Nathalie,
Messieurs : CHOUTEAU Frédéric, GUERY Vincent, LAFITTE Gérard,
LARCHER Ludovic, LAVRILLOUX Pascal.

Etaient absents excusés :

Nombre de
membres présents

10

Mesdames CHAPLY Isabelle, KURZER Sandra,
Monsieur : DESCHRYVER Ludovic, DOUBLET Jacky.

Madame Nathalie PILLOUX a été élue secrétaire de séance.

Nombre de
votants :

10

Le Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) signé avec la Caisse d'Allocations Familiales est arrivé à son terme le 31 décembre 2020. Lors de la réunion du 7 octobre 2021, les services de la CAF de l'Oise ont présenté sur le territoire de la Communauté de communes du Liancourtois, les modalités de financement sous la forme du « bonus territoire » (remplaçant l'ancienne « prestation de service enfance et jeunesse »), ainsi que les principes guidant le déploiement de la future « Convention Territoriale Globale » (CTG) sur le territoire à partir de 2022.

Cette convention territoriale couvrira les domaines suivants : la petite enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, le logement et le cadre de vie, l'accès aux droits et le handicap.

Date de
convocation :

9 décembre
2022

La durée de la CTG est de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2025. La Caf et les collectivités doivent conclure une Convention Territoriale Globale (CTG) pour formaliser ce partenariat.

Date d'affichage :

9 décembre
2022

Il est proposé au conseil municipal d'une part d'approuver le projet de convention territoriale globale et d'autoriser d'autre part Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le projet de Convention Territoriale Globale à l'unanimité ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Objet de la
Délibération :

**Convention
Territoriale
Globale avec
la CAF Oise**

Et ont signé sur le registre tous les membres présents, pour extrait certifié conforme.

Le Maire,



Gérard LAFITTE